

22 juillet 1879

Commission
relative aux travaux du
Port de Bone.

La commission chargée de l'examen du projet de loi ayant pour objet d'autoriser le gouverneur général civil de l'Algérie à accepter, au nom de l'Etat, l'offre faite par la chambre de commerce de Bone d'avancer, sans intérêts à l'Etat, la somme de 1.400.000 fr. pour être affectée aux travaux du port de Bone,

S'est réunie, le mardi, 22 juillet 1879, à 1h 1/2.

Président d'âge, M. Lelièvre;

Secrétaire, M. Chardon.

La commission a procédé à la nomination de son bureau définitif et maintenu comme président, M. Lelièvre et secrétaire, M. Chardon.

Ensuite la commission examine le projet et plusieurs membres font des observations au sujet du taux de l'intérêt 6% avec droit de commission de 0.45 c., exprimant le désir qu'il en soit fait mention dans le rapport.

Ainsi décidé par la commission.

M. Lucet est nommé rapporteur.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 2 h.

Le secrétaire,
Al Chardon,

Le président,
F. Le Liège

Séance du samedi, 26 juillet 1879.

Présidence de M. Lelièvre.

Ordre du jour: - lecture du rapport.

M. Lucet donne lecture de son rapport. Adopté, sous la réserve faite par M. le général Robert que l'on y insère l'observation faite dans la séance précédente.

La séance est levée.

Le secrétaire,
Al Chardon,

Le président,
F. Le Liège